

Montant de 148,28 \$ versé au représentant officiel du Parti marxiste-léniniste du Québec, monsieur Christian Legeais, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2000.

*Le directeur général des élections et  
président de la Commission  
de la représentation électorale,  
MARCEL BLANCHET*

Montant de 126,99 \$ versé au représentant officiel du Parti marxiste-léniniste, monsieur Christian Legeais, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2001.

*Le directeur général des élections et  
président de la Commission  
de la représentation électorale,  
MARCEL BLANCHET*

Montant de 188 301,44 \$ versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Pierre Séguin, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2000.

*Le directeur général des élections et  
président de la Commission  
de la représentation électorale,  
MARCEL BLANCHET*

Montant de 94 150,71 \$ versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Pierre Séguin, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2000.

*Le directeur général des élections et  
président de la Commission  
de la représentation électorale,  
MARCEL BLANCHET*

Montant de 188 301,44 \$ versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Pierre Séguin, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 31 janvier 2001.

*Le directeur général des élections et  
président de la Commission  
de la représentation électorale,  
MARCEL BLANCHET*

Montant de 94 150,72 \$ versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Pierre Séguin, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2001.

*Le directeur général des élections et  
président de la Commission  
de la représentation électorale,  
MARCEL BLANCHET*

Montant de 188 301,44 \$ versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Pierre Séguin, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2001.

*Le directeur général des élections et  
président de la Commission  
de la représentation électorale,  
MARCEL BLANCHET*

8021

---

## Ministères, Avis concernant les...

---

### Affaires municipales

---

#### Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, donne avis qu'elle a approuvé en date du 15 mai 2001, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville pour lui donner le nom de Municipalité de Mandeville située dans la municipalité régionale de comté d'Autray.

*La ministre des Affaires municipales  
et de la Métropole,  
LOUISE HAREL*

8019